



Observatoire interdisciplinaire  
de création et de recherche  
en musique

## Bourses de doctorat OICRM 2025-2026

Dans le cadre de son programme général de soutien à la recherche étudiante, l'OICRM offrira pour l'année universitaire allant de septembre 2025 à août 2026 inclusivement une bourse de doctorat d'une valeur de **5 000\$** à un.e étudiant-es dans l'une ou l'autre des disciplines représentées par les cochercheur-euses de l'OICRM. Les candidat-es doivent faire leurs études de doctorat sous la direction d'un-e de ces membres – voir la liste sur notre [site Internet](#). Les récipiendaires devront se conformer au processus d'admission et d'inscription dans l'université d'accueil et être inscrit-es au programme de doctorat faisant l'objet de cette demande de bourse en septembre 2025.

Le programme général de soutien à la recherche étudiante de l'OICRM a pour objectif d'aider en priorité les projets en émergence afin d'assurer aux récipiendaires les moyens d'atteindre un niveau d'excellence leur permettant de concourir avantageusement auprès des organismes nationaux (comme le CRSH et le FRQSC).

Les projets déposés doivent avoir la musique comme objet d'étude et témoigner d'une interdisciplinarité certaine tout en s'inscrivant dans un ou plusieurs des axes de la programmation scientifique de l'OICRM – voir sur notre [site](#). Les candidat-es n'ont pas à être membres de l'OICRM au moment du dépôt de leur demande.

La durée du financement est d'une (1) année. La personne récipiendaire peut cependant demander le renouvellement de sa bourse pour une deuxième année, voire une troisième année en resoumettant son dossier au prochain concours. Une demande de renouvellement sera examinée dans le cadre du concours régulier, au même titre que tous les autres dossiers. La directrice ou le directeur de recherche devra justifier cette demande de renouvellement dans sa lettre de recommandation.

Dans leur demande, les candidat-es doivent expliquer la manière dont ils ou elles souhaitent s'impliquer dans la vie scientifique de l'OICRM. En outre, les boursier-ères OICRM s'engagent à présenter au moins une fois durant leurs études le projet de recherche financé sous la forme d'une conférence dans le cadre du colloque étudiant annuel. Ces personnes veilleront également à mentionner le soutien financier de l'OICRM dans toutes leurs publications et interventions entourant le projet de recherche.

L'OICRM a à cœur les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) dans la recherche, qui permettent non seulement d'accroître la qualité, la pertinence, la créativité, le dynamisme et les retombées de la recherche en favorisant une plus grande diversité de perspectives, d'approches et d'objets d'étude, mais qui contribuent également à une meilleure justice épistémique et sociale. Afin de renforcer ces valeurs d'ÉDI au sein de l'OICRM, les candidat-es devront suivre une courte formation ÉDI et rendre compte des principaux enseignements qui auront été tirés dans la section du formulaire prévue à cet effet. Les candidat-es qui le souhaitent pourront aussi faire valoir toute

circonstance spéciale ou tout élément de leur parcours jugé utile pour permettre une évaluation appropriée de leur demande.

Enfin, l'OICRM favorise l'interdisciplinarité des projets et la collaboration entre ses membres sous toutes ses formes. La codirection en est une. En ce sens, à qualité égale, les dossiers de candidat-es codirigé-es par deux membres de l'OICRM OU dont les projets sont de nature interdisciplinaire seront priorités.

Pour les candidat-es qui ont la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente, la bourse sera accordée dans la mesure où la personne s'engage à déposer une demande au CRSH et au FRQSC dans l'année qui suit le début de ses études, ou l'obtention de la bourse OICRM si elle est en 2<sup>e</sup> année de doctorat. Pour les étudiant-es internationaux, cette condition n'est valable que pour le FRQSC.

La bourse de doctorat OICRM pourra être cumulée avec d'autres bourses, à l'exception de celles du FRQSC, du CRSH, VANIER et MITACS. Le cumul des bourses, incluant celle de l'OICRM, sera d'un maximum de 35 000\$ et est calculé sur la période d'octroi allant de septembre 2025 à août 2026. Le montant de la bourse de l'OICRM sera modulé en fonction des autres bourses obtenues.

**Date limite de dépôt des candidatures : Samedi 1<sup>er</sup> mars 2025, à 17h**

Les dossiers comprendront :

- Le formulaire de demande dûment rempli (disponible sur le [site Internet](#)) ;
- Une lettre de recommandation de la directrice ou du directeur du projet de recherche ;
- Un relevé de notes électronique récent du dernier programme d'études suivi ;
- Dans le cas d'une demande de renouvellement, une preuve du dépôt d'une demande de bourse à un organisme national autre que l'OICRM.

*Veillez noter que les dossiers incomplets seront écartés.*

**Les dossiers complets doivent être envoyés en un document unique au format .pdf à [oiCRM@musique.umontreal.ca](mailto:oiCRM@musique.umontreal.ca).**

*La lettre de recommandation peut être envoyée soit par l'étudiant-e avec le reste de son dossier, soit par le/la répondant-e même, toujours à l'adresse courriel ci-dessus. Un accusé de réception sera envoyé suivant la bonne réception du dossier.*